

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (RC)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (RC)

ISIN LU2412098902

Un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV

Ce Compartiment est géré par Sycomore Asset Management

Fabricant | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Je appelle le +33 (0) 1 44.40.16.00 pour plus d'informations.

Autorité compétente | Sycomore Fund SICAV (le « Fonds ») est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Sycomore Asset Management est agréée en France sous le numéro GP 01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 27/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS est un compartiment de SYCOMORE FUND SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Durée

Le Compartiment a été créé le 21/12/2021. Il n'a pas de date d'échéance. Il peut être résilié et liquidé dans les cas prévus par le prospectus et les statuts du Fonds.

Objectifs

Sycomore Global Eco Solutions (libellé en EUR) a pour objectif de surperformer l'indice MSCI AC WORLD (dividendes réinvestis) et de réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le business model, les produits, les services ou le processus de production contribuent de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique et écologique, au travers d'une stratégie thématique ISR. Conformément à l'article 9 du règlement SFDR, ce Compartiment a pour objectif d'investir dans des sociétés considérant que la transition écologique constitue un pilier fondamental du développement durable. Ces sociétés ont une ou plusieurs activités liées à l'énergie, au transport et à la mobilité, à la rénovation et la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes (eau, pollution, agriculture, agroalimentaire, foresterie, pêche...).

Ces actions, qui à tout moment représentent au moins 80 % de l'actif net, sont sélectionnées sur les marchés financiers internationaux, sans aucune contrainte de secteur ou de capitalisation, et selon une analyse fondamentale. Le but de cette sélection de titres est d'identifier les sociétés de qualité dont le prix sur le marché ne reflète pas la valeur intrinsèque estimée par l'équipe de gestion.

Le processus d'analyse et de sélection des titres dans l'univers d'investissement inclut des critères extrafinanciers contraignants et une surpondération des sociétés dont les critères ESG sont compatibles avec les objectifs de durabilité. Le processus d'analyse, de notation et de sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante entièrement intégrée dans l'analyse fondamentale des sociétés de notre univers d'investissement et couvre au moins 90 % des actifs nets du Compartiment (hors liquidités). Cette analyse et cette notation sont réalisées selon notre méthodologie propriétaire « SPICE » (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment) et au sein du pilier « SPICE », l'indicateur « NEC » (Net Environmental Contribution).

La méthodologie SPICE vise notamment à comprendre la répartition de la valeur d'une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, employés, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important du développement d'une entreprise. L'indicateur NEC permet d'évaluer le risque de transition et est complété par une différenciation verte et des informations prospectives, par exemple des éléments d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxonomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie.

L'équipe de gestion s'appuie également sur des approches d'exclusion ISR (pas d'investissement dans des entreprises dont les activités ont démontré un impact négatif sur la société ou l'environnement), thématiques (transition environnementale et énergétique), engagement actionnarial (promotion des meilleures pratiques ESG par le biais des droits de vote), best in universe (meilleurs acteurs de l'univers d'investissement) et best efforts (investissement dans des entreprises faisant des

efforts visibles en matière de développement durable, même si elles ne sont pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement ESG).

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Pour mener à bien la stratégie actions principale, le Compartiment peut être exposé à

- (1) obligations (y compris convertibles) et autres titres de créance, jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif net,
- (2) Contrats à terme et produits dérivés négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré ;
- (3) OPCVM européens, dans la limite de 10 % de l'actif net et
- (4) Des instruments du marché monétaire public ou privé, à concurrence de 10 % de l'actif net.

Indice de référence | MSCI AC World Net Return. Le Compartiment se veut dynamique et fait référence à l'indice de référence en vue de le surperformer et pour le calcul de la commission de performance. La Société de gestion a toute discrétion sur la composition du portefeuille du Compartiment. Il n'y a aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de ceux de l'indice de référence. La part que représente chaque société dans l'actif net du Compartiment est ainsi totalement indépendante de celle de cette même société dans l'indice de référence. Il est possible pour le Compartiment d'investir dans des sociétés qui ne sont pas incluses dans l'indice de référence. À l'inverse, le Compartiment peut ne pas investir dans une société figurant en bonne place dans l'indice de référence.

Date limite de centralisation des ordres de souscription/rachat | Les investisseurs peuvent souscrire et racheter des actions chaque jour ouvrable au Luxembourg et/ou en France (« Jour d'évaluation »).

Affectation des sommes distribuables | Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Tous types d'investisseurs recherchant une appréciation du capital sur un horizon d'investissement minimum de cinq (5) ans et acceptant une exposition à un risque actions significatif ainsi qu'à des risques spécifiques aux pays émergents.

Dépositaire | BNP PARIBAS, succursale de Luxembourg De plus amples informations sur le prospectus, le reporting, la valeur liquidative ou toute autre information sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur demande auprès de : Sycomore Asset Management (01.44.40.16.00) -14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et décembre 2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2017 et février 2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2017 et août 2022

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Autres risques importants non couverts par l'indicateur :
Risques non pris en compte par l'indicateur synthétique de risque et de rendement I
Risque de liquidité I En cas de très faibles volumes d'échanges, des ordres d'achat ou de vente peuvent entraîner d'importantes variations de cours sur un ou plusieurs actifs, pouvant affecter la valeur liquidative.
Ce fonds est également exposé au risque de taux et de crédit, aux risques liés aux pays émergents et à un risque de contrepartie
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 020 €	2 320 €
	Rendement annuel moyen	-69,80 %	-25,34 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 630 €	8 140 €
	Rendement annuel moyen	-23,66 %	-4,04 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120 €	13 000 €
	Rendement annuel moyen	1,19 %	5,39 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 200 €	15 660 €
	Rendement annuel moyen	31,99 %	9,38 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs du Compartiment sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière pour le Compartiment est atténué en raison de la séparation légale des actifs du dépositaire par rapport à ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	527 €	2 089 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,34 %	3,19 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,58 % avant déduction des coûts et de 5,39 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

- Le tableau ci-dessous indique :
- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
 - la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	189 €
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15 % de la performance supérieure à celle de l'indice MSCI AC World Net Return Index Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Période de détention recommandée : au moins 5 ans en raison de la nature sous-jacente du présent investissement. Les parts de ce Compartiment constituent des instruments d'investissement à moyen terme, ils doivent être acquis en vue de diversifier les actifs. À tout moment, les actionnaires peuvent vendre tout ou partie de leurs participations en contrepartie de liquidités. Les demandes de rachat sont irrévocables et doivent être envoyées soit à l'Agent de transfert, soit aux guichets d'autres établissements désignés par la Société, soit au siège social de cette dernière.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez déposer une plainte concernant le produit ou le comportement de (i) la société SYCOMORE AM (ii) une personne qui donne des conseils sur ce produit, ou (iii) une personne qui vend ce produit en adressant un courriel ou une lettre aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre plainte concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : s'il vous plaît contacter la société SYCOMORE AM, par email () ou par courrier, de préférence avec A/R (SYCOMORE AM - à l'attention du département des risques et de la conformité - SYCOMORE AM - Service client). Vous trouverez une procédure de traitement des réclamations sur le site Internet de la Société www.sycomore-am.com

Si votre réclamation concerne une personne qui conseille sur le produit ou qui le propose, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

Les informations sur les performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ou 10 ans selon la date de création de la part.
Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
Les informations relatives à l'objectif d'investissement durable de ce Compartiment, qui relève de l'article 9 du Règlement SFDR, sont disponibles dans sa Communication précontractuelle, disponible à l'adresse suivante : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et de la charte de la médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire peut contacter gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers soumis à cette (i) l'actionnaire a effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et n'est pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure judiciaire, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits n'est en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse -75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org